



## pause repas reduites ..quel recourt ?

Par **alloblabla**, le **20/03/2012** à **21:08**

bonjour

employée dans une creche municipale en cdi ( fonctionnaire territorial) on nous annonce que notre temps de repas passe de 30MN a 20 MN pour un horaire de 7H30 travaillé ...ne benificie t on pas de l avantage acquis depuis 6ans maintenant ?? et aussi pour les horaires coupés 1H repas on avait ds l apres midi une pause de 10MN pour un café une cigarette bref ca saute aussi ...quels recours avons nous ?l employeur peut il l exiger ?

CORDIALEMENT

MM REVOL

Par **P.M.**, le **20/03/2012** à **22:12**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **alloblabla**, le **21/03/2012** à **08:10**

merci pour votre reponse